Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260225-DEL2026_05-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	19
présents	11
votants	16

L'an deux mil vingt six
Le 25 février
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DOLAY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Patrick GERAUD, Maire.

Date de la convocation : 12 février 2026

Présents : CANAUX Patricia — GONÇALVES Emmanuelle – HAMON Jean-Pierre — PELLION Stéphane – PERRAIS Isabelle– SIRLIN Isabelle - BERTET Audrey - GURIEC Nicolas - CHESNIN Nicolas - WACHNICKI Guillaume

Absent excusé :
DAVID Gaëlle qui donne pouvoir à CHESNIN Nicolas - CHAZELLE Christine donne pouvoir à BERTET Audrey - CRESPEL Bruno donne pouvoir à Jean-Pierre HAMON – ROUSSE Yannick donne pouvoir à Isabelle SIRLIN- MALNOË Muriel donne pouvoir à GONÇALVES Emmanuelle

Absents non excusés :
DOUILLARD Lauriane - SAULNIER Vincent — BLANCHARD Wilhelm

Madame Isabelle PERRAIS est nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-05 – BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif du budget principal 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	2 595 000.00 €	2 100 000.00 €
Dépenses	2 595 000.00 €	2 100 000.00 €

Par ailleurs, le conseil Municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

L'avis du le Conseil Municipal est sollicité pour :
- Valider le budget primitif du budget principal de la Commune 2025.
- Autoriser Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre jusqu'à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Après délibération et vote à 13 voix pour et 3 voix contre, valide le budget primitif du budget principal 2026.

Pour Extrait Certifié Conforme
A Saint-Dolay, le 26 février 2026

Le Maire,
P. GÉRAUD

MAIRIE DE SAINT-DOLAY
56130